



Confédération syndicale internationale

5^e CONGRÈS MONDIAL

Melbourne, Australie, du 17 au 22 novembre 2022

Point 5(b) à l'ordre du jour:**Résolutions d'urgence****Invasion russe en Ukraine
Paix, démocratie et droits**

Le Congrès condamne l'invasion brutale de l'**Ukraine** menée en toute illégalité par la **Russie** avec le soutien du régime du **Bélarus**, qui a fait plusieurs dizaines de milliers de morts et de blessés, notamment parmi les civils, et provoqué la destruction massive d'infrastructures essentielles. Le Congrès réclame la fin immédiate de l'agression de la Russie, y compris le retrait total des forces russes de l'ensemble du territoire ukrainien. Le Congrès appelle à des négociations sous l'égide des Nations unies pour une paix juste et durable.

Les attaques contre les infrastructures vitales comprennent la prise pour cible délibérée des services essentiels, y compris l'approvisionnement énergétique, ce qui constitue un crime de guerre, au même titre que la torture et le massacre de civils, y compris des femmes et des enfants, depuis le début de l'invasion. Des dizaines de centrales électriques ont été détruites ou endommagées, laissant des régions entières sans électricité alors que les températures dégringolent, nécessitant l'évacuation de civils – s'ajoutant ainsi aux millions de personnes déplacées – et détruisant des milliers d'emplois directement et indirectement. Le bombardement des installations nucléaires risque de provoquer des incidents catastrophiques.

L'invasion russe a amené la guerre dans une nouvelle région, alors que les conflits continuent de coûter des vies humaines en **Syrie**, au **Tigré**, au **Yémen** et dans de nombreux autres pays. Cette guerre a des répercussions directes sur toute la planète, dans la mesure où elle est à l'origine de la flambée des prix de l'énergie et d'une grave perturbation des exportations vitales d'engrais, de céréales et d'autres marchandises, précipitant des centaines de millions de personnes dans la pauvreté et condamnant de nombreux citoyens à la faim, y compris dans d'autres régions déjà déchirées par les conflits. Plusieurs millions d'individus viennent ainsi s'ajouter aux dizaines de millions de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays qui avaient déjà fui le conflit, la destruction de l'environnement ou d'autres difficultés à travers le monde.

Outre les centaines de milliers de vies perdues ces dernières années, une multitude de personnes sont aujourd'hui mutilées ou ont succombé à des maladies générées par la guerre, avec des conséquences désastreuses.

Le Congrès dénonce toutes les menaces proférées quant à l'utilisation des armes nucléaires et exhorte tous les pays à renoncer aux armes de destruction massive, et à ratifier et à mettre en oeuvre de toute urgence le Traité d'interdiction des armes nucléaires.

Le Congrès se déclare profondément préoccupé par la répression exercée par le régime de Loukachenko contre la population du **Bélarus** et le mouvement syndical libre et indépendant du pays, notamment les arrestations des dirigeants du BKDP, les accusations de haute trahison infondées à l'encontre des dirigeants syndicaux et les sanctions qui leurs sont imposées.

Le Congrès exprime sa solidarité au BKDP et à toutes les personnes arrêtées, poursuivies, emprisonnées et déplacées. Il est fondamental que le BKDP demeure dans les rangs de la CSI et que le mouvement syndical international maintienne et renforce la pression exercée pour la libération des syndicalistes emprisonnés. La CSI accueille favorablement l'application de l'article 33 de la Constitution de l'OIT concernant le Bélarus et enjoint le gouvernement de mettre pleinement en oeuvre toutes les recommandations de l'OIT concernant le Bélarus et d'infirmier la décision de la Cour suprême de dissoudre les syndicats affiliés au BKDP – le Syndicat indépendant du Bélarus (BNP), le Syndicat libre des travailleurs de la métallurgie (SPM), le Syndicat de l'industrie radiophonique et électronique du Bélarus (REP) et le Syndicat libre du Bélarus (SPB). Toutes les accusations portées contre les dirigeants doivent être retirées et les membres du BKDP et de ses affiliés doivent être libérés.

Suite à l'adoption de la loi sur la sécurité nationale à **Hong Kong** en 2020, les gouvernements de Hong Kong et de Chine ont supprimé les organisations de la société civile à Hong Kong. Le droit à la liberté syndicale a fait l'objet d'atteintes et de nombreux éminents dirigeants syndicaux ont été emprisonnés. Le mouvement syndical indépendant à Hong Kong est confronté à une menace existentielle. Plus de 60 syndicats ont été dissous de force et plusieurs dirigeants syndicaux ont été emprisonnés pour avoir participé à des réunions pacifiques. Nous exigeons leur libération et l'abandon de toutes les poursuites.

Nous sommes solidaires du mouvement syndical indépendant à Hong Kong et exhortons toutes les organisations affiliées à s'engager dans la campagne de soutien au mouvement.

Le Congrès rejette la manipulation des systèmes juridiques pour persécuter les syndicalistes et d'autres défenseurs de la démocratie et des droits.

En outre, le Congrès se déclare vivement préoccupé par la suppression continue des droits des travailleurs et des droits syndicaux en **Chine** et enjoint le gouvernement chinois de respecter le droit de grève, la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association. La pratique du travail forcé, y compris à Xinjiang, doit prendre fin.

Le Congrès réaffirme l'engagement solide et indéfectible du mouvement syndical international en faveur de la paix et de la démocratie, et rejette tous ceux qui cherchent à provoquer ou à justifier le conflit armé.

Le Congrès dénonce l'asservissement de populations entières par la dictature militaire au **Myanmar** et dans d'autres régions et s'engage à maintenir et à renforcer son soutien à la CTUM, notamment moyennant des actions internationales contre les entreprises qui génèrent des profits en faisant des affaires avec le régime meurtrier.

Le Congrès réitère son message spécial de solidarité avec les syndicats et le peuple d'**Iran** et appelle, en outre, à la fin du régime misogyne et dictatorial en **Afghanistan**.

Le Congrès:

- i. réitère la Déclaration de principes fondatrice de la CSI, avec ses engagements en faveur de la paix et du droit de tous les peuples à l'autodétermination;
- ii. fait part de sa solidarité et de ses condoléances à tous ceux qui ont perdu des membres de leur famille, des amis ou des collègues à cause des conflits armés, et condamne l'attaque de personnes et d'infrastructures civiles en Ukraine et ailleurs. Le Congrès réclame le plein respect du droit international sans exception;
- iii. relève avec satisfaction la solidarité et le soutien extraordinaires des pays voisins et d'autres nations à l'égard du peuple ukrainien, en particulier les nombreux projets de solidarité mis au point par les syndicats dans le pays et au-dehors, grâce à la générosité des syndicats et des citoyens;

- iv. s'engage à mener une campagne en faveur de la libération de tous les syndicalistes et défenseurs de la démocratie emprisonnés au Bélarus;
- v. appelle à la même solidarité internationale pour les réfugiés provenant de Syrie et d'autres pays en proie au conflit armé;
- vi. condamne le coup militaire au Myanmar et la brutale répression par le régime contre la population et les syndicats, et demande instamment aux gouvernements d'imposer des sanctions économiques globales et de reconnaître le gouvernement d'unité nationale du Myanmar;
- vii. réclame la révocation de la loi sur la sécurité nationale à Hong Kong, la fin de la suppression des syndicats et d'autres organisations de la société civile, la libération de tous les syndicalistes et défenseurs de la démocratie emprisonnés et le plein respect par Hong Kong de ses obligations internationales en matière de droits du travail et d'autres droits humains;
- viii. appelle à une conclusion fructueuse des négociations concernant le Tigré;
- ix. exige que les responsables des conflits soient tenus de payer la reconstruction des économies et des sociétés, et souligne l'importance de la Recommandation 205 de l'OIT sur l'emploi et le travail décent au service de la paix et de la résilience;
- x. exhorte les gouvernements à rejeter tous les régimes illégitimes, militaires ou autres, et demande des sanctions contre les entreprises qui font commerce avec eux;
- xi. reconnaît le soutien des affiliées et des Fédérations syndicales internationales à l'égard du programme de la CSI sur les pays à risque, et s'engage à continuer de renforcer ce programme;
- xii. sollicite une action mondiale urgente et multilatérale pour mettre un terme au gaspillage des ressources vitales à des fins militaires, en particulier au profit des armes nucléaires, et pour affecter ces ressources à des objectifs d'utilité sociale, environnementale et économique, à l'aide d'une conversion juste des équipements et des compétences vers un usage non militaire;
- xiii. se félicite du Rapport sur la sécurité commune 2022 élaboré conjointement par le Centre Olof Palme, le Bureau international de la paix et la CSI et de ses principales recommandations, y compris la convocation de conférences de paix des Nations unies;
- xiv. déclare que la réalisation du nouveau contrat social est essentielle pour garantir et maintenir la paix;
- xv. prie instamment tous les pays de respecter le rôle et l'autorité des Nations unies, revitalisant son rôle pour instaurer et maintenir la paix et mettre fin aux conflits, par tous les moyens disponibles, et réitère la nécessité d'instaurer des cadres multilatéraux, le dialogue et la négociation pour pouvoir construire et établir durablement une sécurité commune;
- xvi. rappelle que les réfugiés sont les bienvenus et qu'il est primordial de respecter pleinement leurs droits humains;
- xvii. demande avec insistance que les personnes reconnues coupables de crimes de guerre soient traduites en justice; et
- xviii. réclame la ratification rapide et universelle et la mise en œuvre totale du Traité sur le commerce des armes, du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et du Traité d'interdiction des armes nucléaires.

